https://www.douville-sur-andelle.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Douville-sur-Andelle

20 rue du Cardinal Amette 27380 Douville-sur-Andelle
02 32 49 99 67 Contacter par mail